



secrétaire générale
de la CGT-Culture

Ministère de la Culture
Aurélie Filippetti
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75 001 PARIS

Paris, le 16 juillet 2017

Objet : Etablissements publics « dérogatoires » du ministère de la Culture.

Madame la Ministre,

Les derniers échanges avec le directeur adjoint de Cabinet nous obligent à prendre la plume en toute urgence sur la question de la levée des dérogations. Depuis votre annonce en séance du comité technique ministériel du 27 juin 2014, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour que ces engagements soient maintenus.

S'il est besoin de rappeler tout l'attachement de la CGT à cette question, vous trouverez en pièce jointe le courrier de Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT à l'adresse de Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la Fonction publique sur la question des dérogations d'emploi et de leur levée.

Il ne fait pas de doute non plus que cette inversion politique ne va pas arranger les relations sociales déjà bien dégradées depuis quelques mois du fait des attermoissements, voire de renoncements politiques.

En tout état de cause, je sollicite une audience auprès de vous et en urgence afin que le chantier des EPA dérogatoires de notre ministère reparte rapidement sur de bonnes bases, c'est-à-dire, que la modification réglementaire permettant une sortie globale du dérogatoire puisse être arrêtée avant la fin de l'année 2014.

C'est une question politique dont la centralité ne peut être galvaudée pour des raisons comptables. Pour la CGT, pour les personnels, un ministère qui déroge est un ministère qui se perd et qui prête le flanc aux attaques annoncées de ses nombreux adversaires. Sur cette question structurante, il n'y a plus une minute à perdre.

Il vous appartient en effet de préparer la Culture et son ministère à affronter des temps difficiles et de protéger tous les agents sans aucune exclusive.

Vous aurez compris, j'en suis certaine, tout le prix que l'ensemble de la CGT et les personnels attachent à ce dossier.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Valérie Renault